



Vigne

Hors-série
28 / 03 / 2023



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Animatrice filière

Magdalena GIRARD
**Chambre d'agriculture de la
Charente-Maritime**
magdalena.girard@charentes-
maritime.chambagri.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Site de Bordeaux

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Vigne /
Edition Charentes Hors-série
du 31/03/21 »*



Edition **Charentes**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Présentation du dispositif

Le BSV : un outil qui nécessite la participation du plus grand nombre pour une analyse de risque de qualité

La surveillance biologique du Territoire, un axe clé du plan Ecophyto 2+

La surveillance biologique du territoire (SBT) est un enjeu majeur de la profession agricole pour évaluer la présence des bio-agresseurs sur le territoire, mais également pour anticiper la venue de nouveaux bio-agresseurs.

Dans le Plan Ecophyto 2+, ces objectifs ont été réaffirmés voire renforcés : **suivi de l'état sanitaire des cultures et production d'une analyse de risque**, veille sur les risques émergents, détection des organismes nuisibles réglementaires et détection des effets non intentionnels liés aux traitements des cultures.

Cela passe par une bonne connaissance des bio-agresseurs et par la mise en place sur tout le territoire de **réseaux d'observations représentatifs des bassins de production**. L'ensemble des données collectées par ces réseaux, mais également par la mobilisation de différents outils tels que la modélisation et les suivis en laboratoire, permet, après analyse, la rédaction de bulletins, gratuits, diffusés chaque semaine : les **Bulletins de Santé du Végétal (BSV)**. **Pour en savoir plus sur le dispositif régional, consultez la [plaquette BSV NA](#).**

Le BSV un outil complémentaire aux bulletins de préconisations

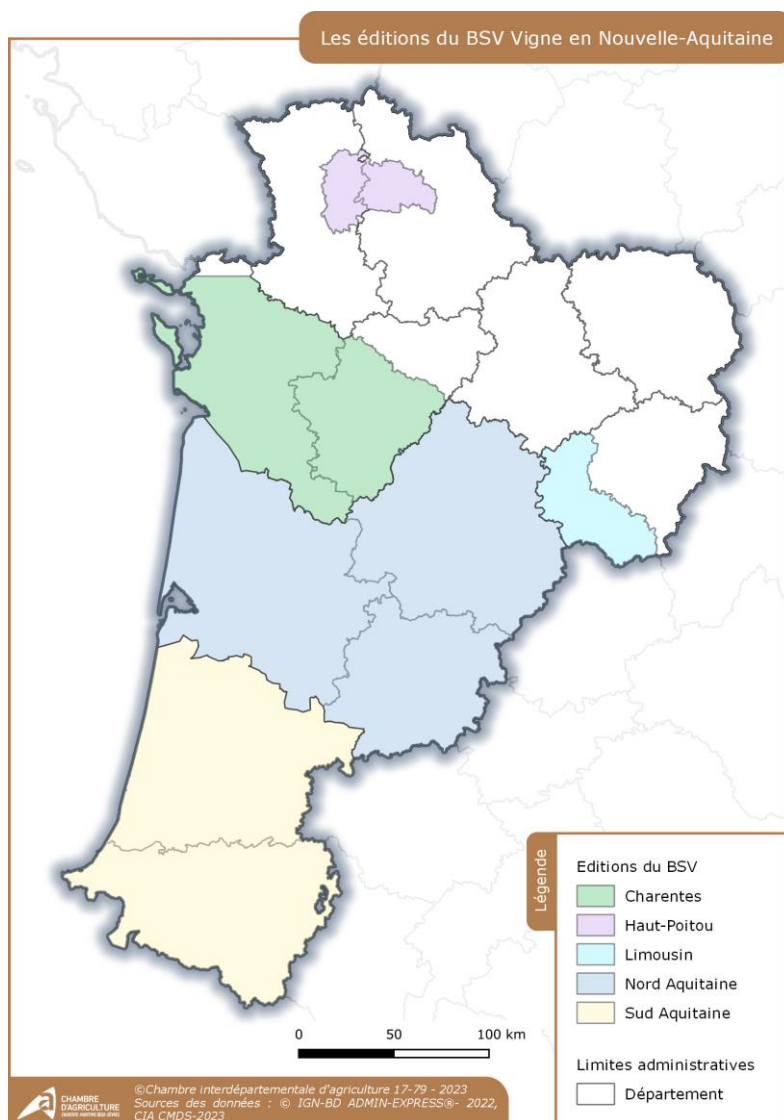
Le BSV vigne a pour vocation d'être un outil d'aide à la décision utile aux viticulteurs grâce à une évaluation du risque global sur les différents secteurs viticoles. Cela n'est possible que grâce à la production d'une analyse de risque fine, à l'échelle régionale, réalisée en compilant les différentes sources d'informations du réseau. Les viticulteurs **peuvent s'appuyer sur le BSV pour décider de la stratégie à suivre pour la protection de leur vignoble**.

C'est un document complémentaire des bulletins de préconisations ou des informations données par les conseillers.

Dans tous les cas, la décision finale appartient au viticulteur et nécessite une observation précise de ses parcelles pour adapter l'évaluation du risque à son vignoble.

5 éditions BSV Vigne pour la Nouvelle-Aquitaine

Le BSV se doit d'être représentatif des différents bassins viticoles ; c'est pourquoi **5 éditions sont rédigées** chaque semaine :



Dans chaque BSV, vous trouverez :

- En première page, un résumé des éléments clés à retenir,
- La climatologie,
- En début de saison, les résultats de maturation des œufs de mildiou, essentiels à la détermination des premières contaminations,
- Les observations de la semaine / maladies et ravageurs (témoins non traités, piégeage, ...),
- Les résultats de modélisation (Potentiel Système) qui simulent le niveau de risque en tenant compte des prévisions météorologiques,
- **Une évaluation des risques par bio-agresseur et par secteur,**
- Des éléments de reconnaissance des principaux bio-agresseurs (biologie, photos, ...),
- Des mesures prophylactiques lorsqu'elles existent,
- Des informations sur les auxiliaires,
- Des notes techniques
- Des paragraphes « méthodes alternatives » dédiés pour vous aider dans vos pratiques. Le Logo « B » indique quand des produits de biocontrôle sont disponibles pour la gestion des bioagresseurs concernés.



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent : la liste des produits de biocontrôle à jour est disponible sur : <https://ecophytopic.fr/protéger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

Vous pouvez **consulter le [BSV BILAN 2022 Vigne Charentes](#)**.

Des outils variés pour une analyse de risque précise

• Le suivi de la maturation des œufs d'hiver

Le mildiou de la vigne se conserve sous forme d'oospores (œufs d'hiver) présentes sur les feuilles attaquées à l'automne et tombées au sol.

Après leur maturation, ces œufs germent dans l'eau à partir d'une température moyenne de 11°C, et libèrent des zoospores qui peuvent provoquer les contaminations. Après une incubation de 10 à 20 jours suivant les températures, apparaissent les conidiophores (fructifications contenant les conidies) sur la face inférieure des feuilles.

Les conidies assurent les contaminations secondaires ou repiquages en présence de pluies. La phase d'incubation (période entre contamination et apparition des symptômes) est directement liée à la température et peut se limiter à 5 jours en été. Les contaminations ne se réalisent qu'en cas de pluies mais les repiquages sur une vigne contaminée peuvent se réaliser à la faveur de rosées matinales ou de brouillards épais. L'optimum thermique de *P. viticola* est de l'ordre de 25°C, et sa plage d'activité se situe entre 11 et 30°C.

Les conditions nécessaires pour les contaminations de mildiou sont les suivantes :

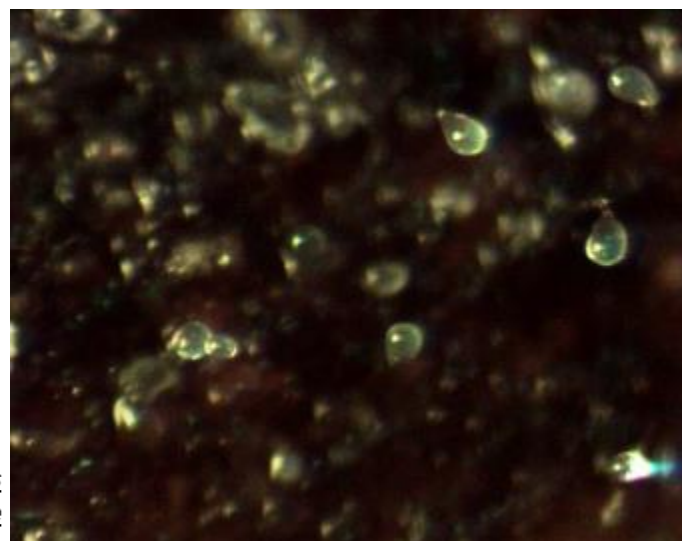
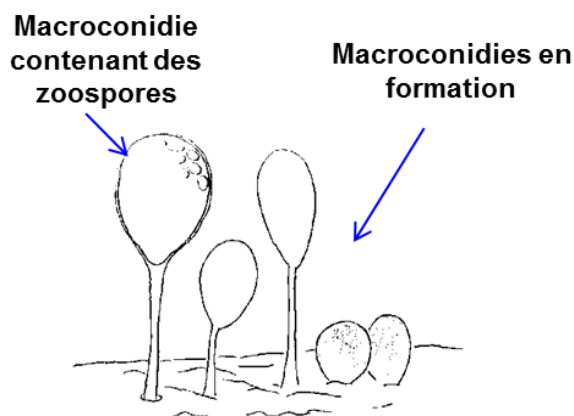
- germination des œufs d'hiver en moins de 24 heures,
- vigne réceptive (au moins 1 feuille étalée),
- températures moyennes supérieures à 11°C,
- pluviométrie suffisante (5 mm minimum).

Suivi biologique des œufs d'hiver

L'objectif est de pouvoir anticiper les contaminations primaires, en déterminant la date de maturité des œufs d'hiver du mildiou et donc la période à laquelle les premières contaminations peuvent avoir lieu.

Ce suivi est réalisé par la Fredon Nouvelle-Aquitaine et la FDCETA à partir de fragments de feuilles de vigne préalablement sélectionnés (porteurs d'œufs d'hiver) et mis en terre en début d'hiver sur 3 sites différents : Les Gonds (17), Barret (16) et Cognac (16).

Les œufs subissent alors les conditions climatiques propres à chaque secteur. Au début du printemps, chaque semaine, des fragments sont récupérés et mis en conditions optimales (étuve à 21°C). Ces fragments sont observés tous les jours afin de suivre l'évolution de la germination des œufs d'hiver de chaque lot.



Germination des oospores : formation de macroconidies émergeant d'un fragment de feuille de vigne

Source : FREDON Cognac

Ces données sont indicatives des conditions de maturation locales des œufs de mildiou des 3 sites d'échantillonnage et ne peuvent pas être extrapolées in extenso à l'ensemble du vignoble. Les conditions climatiques particulières des parcelles sur la région peuvent entraîner un comportement différent des œufs de mildiou.

• La modélisation

Pour apprécier le développement des principales maladies fongiques (mildiou, oïdium et black rot), le BSV utilise le modèle Potentiel Système, fourni et interprété par l'IFV. Cet outil indique si l'environnement est favorable ou non au développement de chacun de ces pathogènes et signale chaque événement climatique qu'il estime être contaminant. Pour parvenir à ce résultat, il est alimenté de relevés météorologiques (pluie et température) et de prévisions adaptées aux particularités des secteurs géographiques auxquels elles sont attribuées. L'ensemble de ces informations météorologiques est fourni par Météo France. Le modèle confronte ces données au référentiel météorologique historique le plus proche. Les écarts à la normale définissent le comportement des pathogènes, le modèle les retranscrit sous la forme d'une évolution des indicateurs au cours du temps.

Deux types d'indicateurs sont accessibles :

- Le premier caractérise l'état du pathogène : la phénologie, l'agressivité, la capacité à germer... La retranscription globale du potentiel infectieux du pathogène est faite sous forme cartographique indiquant le **risque potentiel**. Plus le risque potentiel est élevé, plus les conditions sont favorables au développement du parasite. Cela se traduit notamment par des contaminations plus sévères **en cas de pluie**. Inversement si le risque potentiel est très faible, les conditions de développement sont alors très défavorables pour le pathogène. Une des manifestations de cette situation est la quantité plus faible, voire même l'absence, de contaminations en cas de pluies.
- Le second indique les périodes de contaminations et les quantifie. Deux sortes de **contaminations** sont définies :
 - **pré-épidémiques** qui correspondent à une minorité de la population du pathogène capable de se développer en début de saison, dans des conditions climatiques plus difficiles. Ces contaminations se traduisent sur le terrain par de **très rares symptômes non préoccupants**.
 - **épidémiques** qui se traduisent par des sorties significatives de symptômes et appellent à la vigilance.

Les niveaux de risque indiqués dans les différents bulletins que vous pouvez consulter (BSV, Chambres d'Agriculture, distribution....) sont généralement issus des calculs des modèles mathématiques. Selon les différents modèles employés, la façon de les utiliser et d'interpréter les données, les résultats ne seront forcément pas identiques. Les différentes hypothèses météo choisies sont également source de divergences. Les modèles restent des Outils d'Aide à la Décision, à prendre en compte parmi d'autres indicateurs.

• Les observations terrain

De très nombreux observateurs (viticulteurs, distributeurs, coopératives, organismes techniques....) participent chaque semaine à la remontée de données terrain permettant d'évaluer l'état sanitaire de la vigne par secteur.

Les suivis sont divers :

- observations chaque semaine des parcelles de référence,
- observations chaque semaine des témoins non traités,
- relevés de pièges (eudémis, cochylis, cicadelles vertes ...),
- comptages des dégâts de ravageurs.

• La gestion des ravageurs : FOCUS vers de la grappe, cicadelles vertes et émergents

Les tordeuses

Avantages de la confusion sexuelle

- Efficacité vis-à-vis des vers de grappe à condition de pression faible à modérée
- Protection tout au long de la saison
- Pas de contrainte réglementaire (délais de rentrée dans la parcelle, mélanges interdits, délais avant récolte)
- Préservation de l'environnement, de la biodiversité, des auxiliaires de la vigne

Principe de la méthode de confusion sexuelle

Les femelles d'Eudémis et de Cochylys sécrètent des substances chimiques sexuellement attractives pour les mâles, appelées phéromones.

La confusion sexuelle consiste à saturer l'environnement de phéromones de synthèse. Les mâles ne parviennent plus à localiser les femelles, ce qui empêche l'accouplement et les pontes.2

Quelques règles pour la réussite de la confusion

La mise en place de la confusion **doit se faire si possible avant le début du vol de la première génération**. L'îlot de confusion sexuelle doit être mis en œuvre sur une surface minimale de 10 ha, homogène, d'un seul tenant. La présence de parcelles non confusées ou abandonnées au milieu d'un îlot est à proscrire. Il faut respecter les modalités de pose des diffuseurs en fonction de la densité de plantation, des zones d'échanges (friches, parcelles non protégées, vignes arrachées), des vents dominants.

CONFUSION SEXUELLE TORDEUSES ET BIOCONTROLE															
Matières actives	Produits	Stade limite liste verte du BNIC	Quantité / ha	Mentions de danger / Mélanges	DRE	DAR	DSR	ZNT eau							
Diffuseurs de phéromones pour Eudémis et Cochylys ou lutte biologique															
acétate de Z9 dodécényl	Rak 1 <i>Cochylis 2 générations</i>	-	500 diff.	-	-	-	-	-							
E/Z9 dodecadienylacétate + n-dodécyl acétate	Rak 2 New <i>Eudémis 3 générations</i>														
E,E/Z 7,9 dodecadienylacétate, E/Z9 dodecénylacétate	Rak 1+2 MIX <i>Eudémis, cochylys</i>														
E7 Z9 dodecadienylacétate, Z9 dodécénylacétate	Isonet 1+2 <i>Eudémis 3 générations et cochylys</i>														
E7 Z9 dodecadienylacétate	Isonet 2 <i>Eudémis solo</i>														
E,E/Z 7,9 dodecadienylacétate, E/Z9 dodecénylacétate	Checkmate Puffer LB/EA <i>Eudémis, cochylys</i>														
(E,Z)-7,9-dodecadien-1-yl acetate	Checkmate Puffer LB <i>Eudémis solo</i>														
(E,Z)-7,9-dodecadienylacétate	Celada LB 400 <i>Eudémis solo</i>														
(E,Z)-7,9-dodecadienylacétate	BIOOtwin L <i>Eudémis</i>														
(E,Z)-7,9-dodecadienylacétate, (Z)-9-dodecénylacétate	BIOOtwin L+ <i>Eudémis, cochylys</i>														
(E,Z)-7,9-dodecadienylacétate	BIOOtwin LE <i>Eudémis, cochylys</i>														
(E,Z)-7,9-dodecadienylacétate	Mister L <i>Eudémis</i>														
(E,Z)-7,9-dodecadienylacétate, (Z)-9-dodecénylacétate	Mister LE <i>Eudémis, cochylys</i>														
(E,Z)-7,9-dodecadienylacétate	Lobesia Pro Press <i>Eudémis</i>														
(E,Z)-7,9-dodécadien-1-yl acétate	Explovo vit, Lobesia pro spray <i>Eudémis</i>								en attente	1 l/ha		6	21		5
<i>trichogramma spp.</i>	Tricholine <i>Vitis</i>								-	100 diff.		-	-		-

Des rencontres fortuites entre mâles et femelles sont toujours possibles, surtout si la population de papillons est importante. Il est impératif de suivre l'évolution de la pression par génération et de s'assurer de l'efficacité de la confusion sexuelle. Le suivi consiste à mettre en place des **pièges alimentaires, à observer les pontes, à réaliser des comptages de glomérules ou perforations à chaque fin de génération**, au sein de la zone confusée.

Les pièges alimentaires permettent d'identifier une espèce (Eudémis ou Cochylys), d'établir une dynamique de vol des papillons et de donner des indications sur les dates de premières pontes (4 à 7 jours après les premières femelles). Les pièges sexuels sont inefficaces en zone confusée. Ils peuvent être placés à l'extérieur de la zone confusée, au moins à 400 mètres.

Emergence

L'Eudémis et la Cochylys effectuent une diapause facultative au stade chrysalide (contrairement à la pyrale de la vigne). La réduction de la longueur du jour, fin juillet à mi-août en Charentes, déclenche l'entrée d'une grande majorité de chenilles en diapause. Une certaine quantité d'énergie thermique reçue par la chrysalide est nécessaire pour sortir de la diapause. La date des premières émergences printanières des papillons est estimée par le modèle de Roehrich. L'émergence des papillons peut s'étaler sur 2 à 4 semaines. Cochylys émerge avant Eudémis. En Charentes, les adultes émergent vers la mi-avril avec une protandrie (émergence des mâles avant les femelles) de 2 à 3 jours.

Modèle ROEHRICH pour estimer la somme de température minimum pour avoir les premières captures du 1^{er} vol d'Eudémis : somme des (Tmin+Tmax)/2 de chaque jour en base 0°C à partir du 1^{er} février, seuil minimum de **565°jours**.

	Segonzac	Blanzac	Bouteville	Sonnac	Ste Marie de Ré	Burie	Chadenac	Montendre	Sablanceaux
Seuil 565 estimé 2023	4 avril	6 avril	6 avril	6 avril	2 avril	4 avril	5 avril	4 avril	5 avril
28 mars 2023	482.1	468.4	466	466	501.1	479.5	474.1	478.3	468
Seuil 565°C 2022	29 mars	31 mars	30 mars	5 avril	27 mars	30 mars	30 mars	29 mars	31 mars
Seuil 565°C 2021	31 mars	1 avril	31 mars	2 avril	31 mars	31 mars	8 avril	31 mars	2 avril
Seuil 565°C 2020	25 mars	27 mars	21 mars	30 mars	22 mars	24 mars	26 mars	25 mars	27 mars
Seuil 565°C 2019	29 mars	30 mars	24 mars	1 avril	26 mars	26 mars	29 mars	29 mars	30 mars
Seuil 565°C 2018	13 avril	16 avril	11 avril	15 avril	9 avril	14 avril	14 avril	14 avril	13 avril

Au 28 mars 2023, aucune commune n'a atteint les 565°C.

La commune de Ste Marie de Ré atteint le seuil le plus haut avec un cumul de 501.1°C.

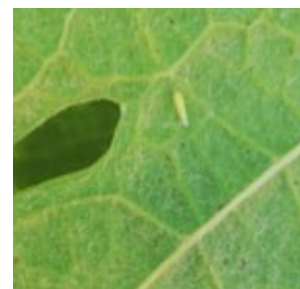
On note 7 jours de retard par rapport à 2022. Pour les autres communes, la somme des températures moyennes en base 0°C devrait être atteinte dans les tous prochains jours.

A partir de la semaine prochaine, le piégeage (sexuel ou alimentaire) et la confusion sexuelle sont à mettre en place. Consultez la [fiche technique Vers de la grappe](#) qui présente les différents types de piégeage.

Les cicadelles vertes ou cicadelles des grillures (*Empoasca vitis*)

Biologie

Trois générations successives se développent par an en Nouvelle-Aquitaine, du mois de mai jusqu'au mois de septembre. La cicadelle des grillures hiverne à l'état adulte hors des parcelles de vigne, sur des plantes arbustives à feuillage persistant, et regagne le vignoble au printemps suivant au moment du débourrement de la vigne. 5 stades larvaires vont se succéder. Les larves se situent sur la face inférieure des feuilles. Elles peuvent être blanches, roses ou vertes, et elles se déplacent « en crabe » de manière rapide.



La première génération est présente jusqu'à mi-juin. Il n'y a pas de lien établi entre la première et la deuxième génération. Cette cicadelle est en effet très polyphage et elle peut passer une partie ou la totalité de son cycle sur les plantes hôtes présentes dans les paysages viticoles. La deuxième génération de l'insecte apparaît entre fin juin et mi-juillet et la troisième génération suit rapidement jusqu'à mi-août.

Les conditions favorables pour la cicadelle des grillures sont les zones abritées, humides et protégées par une végétation dense. Cette espèce évite les lieux venteux et les endroits directement exposés au soleil. La mortalité des œufs de la cicadelle augmente avec les températures élevées (au-delà de 30°C) et l'état de stress hydrique de la vigne. Une vigueur excessive liée à la quantité d'azote disponible pour la vigne et/ou l'excès d'eau stimule le développement des cicadelles.

Symptômes et dégâts

Les larves se nourrissent de la sève élaborée en piquant dans les tissus conducteurs situés dans les nervures de la face inférieure de la feuille. Les symptômes commencent à apparaître sur les feuilles adultes à la base des rameaux plusieurs semaines après. Les symptômes n'entraînent **que rarement des dommages sur la vigne. Ils sont essentiellement générés par l'activité de piqûres des larves.** Seules, de très fortes attaques, en altérant l'activité photosynthétique, pourraient nuire à l'accumulation des sucres dans les baies et dans les parties ligneuses. Les symptômes sont dus principalement aux générations estivales.

Piégeage et observations

Le piégeage des adultes se fait par piège chromatique jaune et permet de suivre la dynamique de vol de la cicadelle verte (juin à août). Il permet d'alerter les observateurs pour réaliser les comptages de larves.



L'estimation du niveau de risque se base sur **l'observation des larves 3 semaines après le pic du vol**. L'observation se réalise de préférence le matin (chaleur à éviter) courant juin/juillet/août sur la face inférieure de 100 feuilles, choisies au hasard. Il faut dénombrer toutes les larves présentes et différencier les larves de cicadelle des grillures des autres espèces.

Seuil indicatif de risque

50 ou 100 larves pour 100 feuilles, selon le vignoble, le cépage, la sensibilité de la parcelle :

- Vignoble des Charentes : 100 larves pour 100 feuilles
- Vignoble du Haut-Poitou : 50 larves pour 100 feuilles.

Pour aller plus loin et connaître les méthodes alternatives de lutte contre les cicadelles vertes, consultez la note technique : [Note technique cicadelle verte de la vigne.](#)

Les bioagresseurs émergents en viticulture

Le [règlement \(UE\) 2016/2031](#) introduit une nouvelle classification des organismes nuisibles aux végétaux,

Objectifs de la réglementation :

- empêcher l'introduction et la dissémination
- éradication ou enrayement
- surveillance pluriannuelle

Les OQ les plus importants:

obligations supplémentaires: plan d'urgence, exercices de simulation, plan d'action, surveillance annuelle

Organismes nuisibles des végétaux

Organismes réglementés

Organismes de quarantaine (OQ)

OQ de l'UE

OQ de ZP

OQ provisoire

prioritaires

Organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ)

Objectifs de la réglementation :

- réduire l'impact économique sur les filières
- interdiction d'introduction et de mise en circulation des ORNQ sur certains végétaux destinés à la plantation, pour certains usages.

4 émergents nous préoccupent en vigne :

- **Maladie de Pierce** - *Xylella fastidiosa* : Organisme de Quarantaine Prioritaire
- **Scarabée japonais** - *Popillia japonica* Organisme de Quarantaine Prioritaire
- **Punaise diabolique** - *Halyomorpha halys* Organisme non Réglementé mais invasif.
- **Pyrale du Daphné** - *Cryptoblabes gnidiella* Organisme non Réglementé

Ces bioagresseurs nouveaux peuvent être très préjudiciables à la vigne et causer des dommages importants.

Il convient d'opérer une surveillance attentive de vos vignobles, de bien enregistrer les symptômes et nous prévenir en cas de suspicion de présence : au **SRAL Nouvelle Aquitaine** sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr ou **FREDON Nouvelle-Aquitaine** contact@fredon-na.fr pour mettre rapidement en œuvre un plan d'éradication.

Toute la filière doit être mobilisée à cette surveillance. Un grand merci à tous pour votre participation.

Pour aller plus loin, savoir reconnaître les émergents de la vigne et leurs symptômes, consultez le [BSV Hors-série dédié aux émergents de la vigne.](#)

- **La plate-forme Web-Alerte-Vigne (Wave) et la nouvelle appli smartphone : un outil accessible à tous, facile et rapide d'utilisation**

L'IFV a créé et mis en ligne sur le site web Epicure (www.vignevin-epicure.com), un outil de saisie et de consultation des observations. Cette interface permet à tout observateur de saisir des observations occasionnelles sur les maladies, les ravageurs, les maladies du bois et les accidents climatiques (grêle ou gel notamment). **L'observation saisie** est insérée dans une base de données et **immédiatement restituée sous forme cartographique, ce qui permet de visualiser vos relevés et ceux de l'ensemble du réseau.**

Après vous être identifié, vous pouvez déclarer vos observations concernant :

- les maladies,
- les ravageurs,
- les maladies du bois,
- les accidents climatiques.

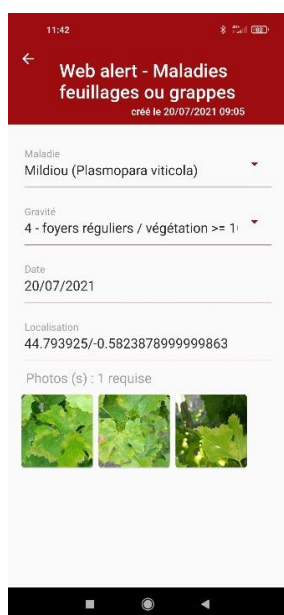
Cet outil **est accessible à tous les professionnels** via les adresses internet suivantes :

- sur ordinateur : <http://www.vignevin-epicure.com/index.php/fre/Saisie/Alertes>
- **sur smartphone : Application gratuite "INRAE Vigne"**

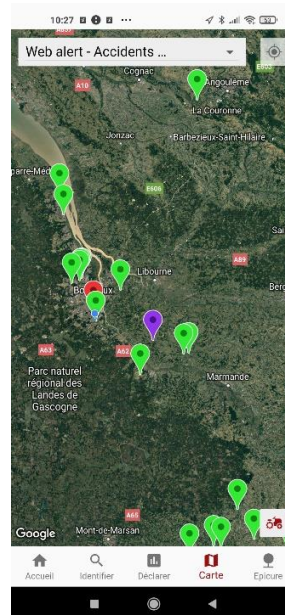
En effet, le Web Alerte Vigne évolue et fusionne avec la plateforme Ephytia en une **unique application smartphone participative de suivi de l'apparition des principales maladies de la vigne et des accidents climatiques intégrant photos et relevés GPS.**

Mode d'emploi :

1. **Installation** de l'application **Vigne INRAE** à partir des plateformes de téléchargement.
2. **Connexion.** Celle-ci est libre et nécessaire lors du premier usage. Le mail autorise un échange avec l'observateur pour la validation de la saisie. Un utilisateur Epicure renseigne son email (identique à celui enregistré sur Epicure) et peut utiliser son compte habituel.
3. **Saisie.** Celle-ci est minimale, sur un des quatre thèmes (maladie, ravageur, maladie du bois, accident climatique). **Il faut renseigner une date, une notation dans une liste prédéfinie de valeurs et au moins une photo. La localisation se fait par le GPS de l'appareil.**
4. **Validation.** Cette phase est invisible pour l'utilisateur. L'administrateur Ephytia valide l'observation en fonction de la photo fournie et de la cohérence de la notation par rapport aux informations fournies. Un échange mail avec l'observateur est possible pour vérification.
5. **Consultation.** Un module cartographique positionne tous les points d'observations effectués. La confidentialité est assurée en n'affichant pas les valeurs saisies. Les cartes actualisées sont librement consultables sur l'application et **servent à l'élaboration du BSV Viticulture** ainsi qu'à la validation des informations issues des modèles de prévision des risques épidémiques.



Écran de saisie à renseigner



Visualisation des points saisis

Pour les utilisateurs d'Epicure, la saisie est toujours possible sur le site, elle est complémentaire de celle sur téléphone. Un lien informatique (API) assure la remontée automatique des saisies du smartphone vers le site Epicure.

Enfin, le mode déconnecté, rend possible la synchronisation une fois le réseau téléphonique disponible.

Le Réseau Alerte Communal

Ces outils de partage d'informations et plus particulièrement Web Alerte Vigne, sont mis au profit du suivi épidémiologique de la vigne au travers du réseau de Témoins Non Traités dont l'évolution est reprise dans le BSV. Actuellement seulement 8 000 ceps sont inspectés hebdomadairement ce qui est encore insuffisant.

Un objectif d'un témoin par commune assurerait un maillage inédit de plusieurs centaines de points qui pourront faire écho aux nouveaux outils de mesure de la sporée aérienne (projet VISA) installés au vignoble par l'IFV. L'objectif de ce Réseau Alerte Communal est de développer auprès des viticulteurs la mise en place de Témoins Non Traités « pédagogiques » sur leur exploitation pour observer l'apparition des premiers symptômes des différentes maladies mildiou, oïdium principalement.

Cette action, intégrée au projet Vitirev et menée par la CRANA et l'IFV, a pour vocation de développer le réseau actuel de TNT. **Si vous êtes intéressés pour mettre en place un TNT et le partager au sein du BSV, prenez contact avec l'animateur filière BSV (contact en 1^{ère} page) ou par mail : bsv@na.chambagri.fr**



Guide de l'observateur vigne pour aider

Un Guide de l'Observateur a été édité par le réseau des BSV Vigne Nouvelle-Aquitaine. Il permet de mettre en place des observations sur votre vignoble, avec des protocoles d'observations pour chaque pathogène, des détails et photos d'identifications, des astuces d'observations et des éléments de comparaison avec d'autres pathogènes. Vous y trouverez aussi des informations sur les facteurs favorisant le pathogène et les méthodes prophylactiques à mettre en place pour limiter l'installation ou le développement du pathogène. **Vous pouvez télécharger le guide complet et/ou les fiches individualisées par pathogène : [Guide observateur vigne](#).**

Le dispositif BSV, basé sur la mobilisation de tous

Le fonctionnement global du dispositif repose avant tout sur la **mobilisation d'un maximum de partenaires terrain, tant les organismes de conseil** (Institut, Chambres d'agriculture, FREDON, FDGDON, Coopératives, Négoces, Caves viticoles, OP, Lycées agricoles...) **que les viticulteurs eux-mêmes** : chaque édition BSV identifie les contributeurs au réseau. C'est ainsi qu'au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine, plus de 100 BSV vigne seront diffusés cette année, pour les 5 éditions Vigne.

Chacun des partenaires contribue à la remontée d'informations permettant d'évaluer le risque sanitaire pour chacune des cultures, par des **observations régulières de parcelles fixes (références ou TNT), des relevés de pièges, des informations ponctuelles de type alerte...**

- **Vous aussi contribuez au réseau vigne**

Ce sont 180 observateurs sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine, toutes éditions Vigne confondues, dont près de 40 viticulteurs, qui ont participé chaque semaine à ce dispositif bien rodé. **Chacun peut à son tour renforcer le dispositif et la qualité de l'information traitée.**

**Venez nombreux rejoindre ce dispositif :
techniciens et viticulteurs, chacun est concerné**

En effet, il est **possible de déclarer les observations réalisées sur votre exploitation** en :

- suivant chaque semaine des parcelles de référence ou des témoins non traités,
 - en signalant des symptômes ponctuels sur les parcelles flottantes ou la présence d'adventices émergentes ou difficiles à détruire.
- participant au réseau de piégeage (Contact : Morgane LE DIABAT, morgane.lediabat@charente.chambagri.fr)

Pour participer au réseau de votre choix, contactez l'animateur du BSV vigne : Magdalena GIRARD, magdalena.girard@charente-maritime.chambagri.fr

Comment consulter ou recevoir le BSV ?

Les **BSV vigne** sont édités, chaque mardi après-midi, de fin mars à mi-août environ.

Ils sont **disponibles GRATUITEMENT**, sur les sites Internet des chambres d'agriculture, de la DRAAF et des partenaires du dispositif. Mais vous pouvez également **les recevoir chaque semaine directement sur votre boîte mail**, sur simple demande. Il suffit de vous inscrire aux éditions qui vous concernent, grâce au formulaire suivant : **[Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

L'ensemble des BSV, ainsi que le formulaire d'inscription, sont disponibles sur le site de la Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine : bsv.na.chambagri.fr

Si vous êtes plutôt **adeptes des réseaux sociaux**, vous pouvez également retrouver les BSV Vigne sur la **page Facebook dédiée** <https://www.facebook.com/BSVNouvelleAquitaine>. Vous pourrez y consulter les dernières actualités sanitaires de la région, sous un format concis et attractif, et aurez facilement accès aux différentes éditions BSV. **Abonnez-vous à la page pour recevoir les dernières informations directement sur votre fil d'actualités** et n'hésitez pas à partager le contenu auprès de vos contacts !



Gestion de la protection du vignoble

Dans l'objectif de limitation des usages de produits phytopharmaceutiques, la diffusion des bonnes pratiques agricoles est un élément essentiel pour concilier performances économiques et performances environnementales des exploitations. C'est également important pour une cohabitation harmonieuse entre les populations agricoles et non agricoles.

Vous trouverez ci-dessous les liens donnant accès aux principaux textes réglementaires :

- [l'Arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques](#) et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime
- le [Décret n° 2019-1500 du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation](#)
- **DSPPR ou Distance de Sécurité pour les Personnes Présentes au moment du traitement et les Résidents au sens du règlement UE 284/2013.** Ces distances seront dorénavant fixées par l'ANSES lors de l'évaluation des produits de protection des plantes. Elles figureront sur les étiquettes et varieront de 0 à 20 mètres selon le type de culture, la catégorie ou le classement du produit. L'Anses attribue cette distance de sécurité aux produits nouvellement homologués et cette distance est incompressible à la différence des DSR même si on utilise les équipements figurant sur le BO du MA. Les produits de biocontrôle peuvent aussi être concernés par cette mesure.

- Télécharger la [liste des matériels officiellement reconnus pour réduire la dérive de pulvérisation](#), mise à jour le 9 juin 2022.
- Retrouver la liste actualisée des **CEPP VITI** sur Ecophyto PIC, avec les [37 actions disponibles](#) pour cette filière.
- « [Liste des produits phytopharmaceutiques de bio-contrôle](#) » mise à jour à peu près tous les mois.
- [Note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles](#) et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Une [fiche synthétique des méthodes prophylactiques et alternatives](#). Ces informations sont également présentes dans le guide observateur vigne.

Vous trouverez également les documents sur les bonnes pratiques liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les documents sur les moyens permettant d'optimiser et/ou de diminuer les recours aux produits phytopharmaceutiques, tout en limitant les effets non intentionnels.

- Sur le site [Ecophytopic viticulture](#)
- Sur le site de la CRA ou de la DRAAF divers [documents techniques Ecophyto Vigne](#)

Note nationale Vigne

Cette note a pour objectif de décrire :

- 1) les éléments de stratégie préventive en matière d'apparition de résistances,
- 2) la situation générale en 2021 en matière de résistance du mildiou, de l'oïdium et de la pourriture grise de la vigne vis-à-vis des principales familles de substances actives visées par le plan de surveillance,
- 3) d'établir des recommandations générales vis à vis de ces résistances **dans un objectif de réduction des traitements.**

Note technique commune Vigne 2023

Prochain BSV, prévu le mardi 4 avril 2023

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Charentes sont les suivantes : les Chambres d'Agriculture de la Charente et de la Charente Maritime, la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement (Île d'Oléron), la Coopérative Agricole de la Région de Cognac, la Coopérative Agricole Terre Atlantique, le Groupe Coopératif Océalia, la Coopérative Agricole du canton de Matha, la Coopérative des Vignerons de l'Île de Ré, Vitivista, le Groupe Isidore, les Ets Fortet-Dufaud, les Ets Soufflet Agriculture, les Ets Landreau et Fils, les Ets Piveteau, les Ets Niort Agricole, les Ets Etourneauud, la FDCETA, la FREDON Nouvelle-Aquitaine, l'Institut Français de la Vigne et du Vin, la Station Viticole du BNIC et les Établissements d'enseignement agricole de Saintes, Jonzac et l'Oisellerie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".